



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Éducation Nationale**

Montreuil,
Le 3 juin 2024

Rapport du Sénat sur les personnels administratifs de l'Éducation nationale : danger !

*Depuis 2000, le SPASEEN-FO
a chiffré les pertes subies.*

*450 euros en moyenne pour les
catégories C*

*550 euros en moyenne pour les
catégories B*

*650 euros en moyenne pour les
catégories A*

6 – 8, rue Gaston Lauriau
93 513 MONTREUIL CEDEX
Email : spaseen@fo-fnefcf.fr
Site : <https://www.spaseenfo.fr>

Le rapport du sénateur Olivier Paccaud (LR) sur les personnels administratifs de l'Éducation nationale, présenté le 23 mai 2024 dernier pourrait laisser entendre que la situation de ceux-ci inquiète au plus haut niveau.

En matière de moyens humains, un premier constat s'impose à la lecture. Les effectifs ont fondu. De 2007 à 2022, ils ont chuté de 21 %. La dernière hausse des plafonds d'emploi remonte à 2017, avant une nouvelle baisse en 2018 et 2019 puis en 2022. Depuis, rien n'a bougé. Une autre tendance de fond est le recours de plus en plus courant aux contractuels. Ils représentent aujourd'hui 32 % de l'ensemble des personnels administratifs de l'Éducation nationale.

Le sénateur constate également que le ratio de ces personnels administratifs sur le nombre de personnes gérées, est « très faible », 4.3%, en comparaison des autres administrations. Dans l'Éducation nationale, le taux d'encadrement est 5 fois inférieur que celui du ministère des Armées. Concernant la partie rémunération « les personnels administratifs de l'Éducation nationale sont payés, en moyenne, 360 euros brut de moins par mois que les agents d'autres administrations », souligne le sénateur dans son rapport.

Au-delà de ces constats déjà faits par notre organisation syndicale, les préconisations du rapport inquiètent : revoir la circulaire de 2002 sur le temps de travail pour aligner le temps de travail des personnels administratifs sur celui du reste de la Fonction publique, mettre en place un PACTE Administratifs, calqué sur celui des enseignants pour pallier les heures supplémentaires, moduler davantage le système de répartition des personnels administratifs entre académies, favoriser le recrutement de personnels contractuels avec une grille attractive,...

Est-ce à dire que les personnels administratifs des EPLE et des services ne font pas leurs heures de travail ? Est-ce à dire qu'il y a trop de personnels administratifs dans certaines académies ? Pourtant, il ressort des auditions que les personnels font bien leurs heures !!

Il est trop facile de fermer les yeux sur toutes les heures supplémentaires effectuées par les collègues bien souvent malgré eux au vu de la charge de travail, des postes supprimées ou non pourvus, des outils dysfonctionnels...des heures non rémunérées ni récupérées la plupart du temps !

Les personnels administratifs de l'Éducation nationale veulent être respectés, être rémunérés comme dans les autres ministères, ne pas avoir à subir des logiciels non aboutis comme RencIRH, Op@le.

Comment peut-on leur dire qu'ils ne font pas suffisamment d'heures, comme cela a été rappelé encore lors d'un dernier GT. C'est inadmissible ! Ils demandent une réelle reconnaissance professionnelle.

Et cette reconnaissance passe par la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies depuis 2000, mais également par la requalification des postes sur lesquels ils sont car ils occupent déjà les missions d'une catégorie supérieure. Et non par des requalifications, qui ne sont pas à la hauteur des besoins, des postes vacants.

Ce repyramidage doit être massif pour rejoindre les proportions des autres ministères ou les personnels de catégorie C représentent 18% contre 39% dans notre ministère et 20% des B contre 30%.